



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2026-016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD, Florence JEAN DIT GAUTIER, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusés : Jean-François DEWAILLY représenté par Thierry BELADEN  
Sébastien PLEVEN représenté par Julie LUCCIONI  
Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sandrine RIMBAUD  
Julie FERRAND représentée par Catherine de BONNEFOY

Absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 15  
Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

### ACQUISITION DE VETEMENTS RCSC/CCFF : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ANNEE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2331-4 et L.2331-63.

Vu que les Comités Communaux Feux de Forêts et les Réserves Communales de Sécurité Civile du Var ont pour mission, sous l'autorité du Maire de chaque commune, d'assurer toute opération de prévention, de sauvegarde et d'assistance aux communes en cas de survenance d'un sinistre.

Considérant que les membres des Comités Communaux Feux de Forêts et les Réserves Communales de Sécurité Civile du Var sont des bénévoles.

Considérant que le Conseil Départemental du Var subventionne à hauteur de 50% les tenues vestimentaires (polo, pantalon, veste F1) en faveur des bénévoles.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un bon de commande de la société PROVENCE PROTECTION d'un montant de 765.50€ HT soit 918.60€ TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de vêtements pour le CCFF et le RCSC pour un montant de 765.50€ HT soit 918.60€ TTC,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var une subvention d'un montant de 459.30 € soit 50% d'un montant TTC de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN

